

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Modifications à l'assurance-emploi

« C-50 EST INADÉQUAT ET NE RÉPOND PAS AUX BESOINS DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE LANAUDIÈRE ET DU QUÉBEC »

– Pierre Paquette

Ottawa, vendredi 9 octobre 2009 – Le député de Joliette, **Pierre Paquette**, dénonce les demi-vérités véhiculées par les conservateurs concernant le projet de loi C-50. Il réitère par la même occasion la nécessité de procéder à une réforme complète de l'assurance-emploi afin de rendre justice à tous les travailleuses et travailleurs fortement touchés par la crise économique, y compris les travailleurs forestiers du Québec.

« La ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences prétend que les modifications entraînées par le projet de loi C-50 permettront, semble-t-il, à 190 000 travailleuses et travailleurs de bénéficier d'une plus longue période de prestations. Ces modifications ne règlent en rien le véritable problème qu'est l'admissibilité au régime de l'assurance-emploi auquel il faut s'attaquer de toute urgence. Présentement, c'est plus de la moitié des travailleurs sans emploi qui ne sont pas admissibles au régime », a dénoncé le leader parlementaire du Bloc Québécois, **Pierre Paquette**, quant à la réelle utilité des mesures du gouvernement conservateur.

« Au moment où 1,6 million de travailleuses et de travailleurs sont au chômage, la ministre des Ressources humaines et les fonctionnaires fédéraux ont été incapables de justifier devant le comité parlementaire les chiffres lancés par le gouvernement quant aux réelles répercussions qu'aura la réforme sur les travailleurs, et ce, en dépit des demandes insistantes du Bloc Québécois. Le gouvernement Harper tente encore une fois de trafiquer la vérité pour camoufler son absence de volonté d'aider les travailleurs, surtout ceux du Québec, ce qui justifie les craintes du Bloc Québécois et de plusieurs organismes du Québec », a poursuivi **Pierre Paquette**, député de Joliette.

« Tout comme les Centrales syndicales du Québec et les groupes de chômeurs, je suis extrêmement préoccupé par le peu d'impact qu'aura le projet de loi C-50 au Québec. Plusieurs catégories de travailleurs, dont les jeunes, les travailleurs à statut précaire, les travailleurs forestiers et les travailleurs saisonniers, ne seraient pas admissibles à ces semaines additionnelles de prestations. Par exemple, plusieurs chômeurs lanauois, qui depuis plus de deux ans déjà sont frappés par la situation précaire de l'industrie forestière, n'auront pas accès à cette nouvelle mesure, puisqu'ils ne se qualifient pas en tant que chômeurs de longue durée. Ne répondant pas aux critères particuliers de C-50, aucun d'entre eux ne touchera un sou de plus », a expliqué le député de Joliette et leader parlementaire du Bloc Québécois, **Pierre Paquette**.

Le gouvernement Harper est incapable de préciser quelles régions profiteront des modifications entraînées par le projet de loi C-50. Évidemment, il en va de son intérêt de ne pas apporter ces précisions, puisque cette initiative a été dessinée sur mesure pour les travailleuses et les travailleurs de l'industrie automobile concentrée en Ontario.

« Contrairement au gouvernement conservateur, le Bloc Québécois a agi et a proposé à plusieurs reprises des solutions chiffrées et réalistes, comme l'abolition du délai de carence de deux semaines, la hausse du taux des prestations de 55 % à 60 % du salaire gagné et l'abaissement du seuil d'admissibilité du régime à 360 heures. Le régime doit être remis au service de celles et ceux pour qui il a été mis sur pied et la seule solution aux besoins des travailleuses et travailleurs du Québec c'est une réforme globale de l'assurance-emploi, comme le réclame depuis longtemps le Bloc Québécois », a conclu **Pierre Paquette**.

– 30 –

Renseignements :

Jade Poitras Bessette
Responsable des communications
Téléphone : 450.271.8663
www.pierrepaquette.qc.ca